

LA DEFICIENCE VISUELLE

Selon la législation française :

La malvoyance

Acuité visuelle $\leq 4/10$

Champ visuel $< 20^\circ$

La cécité

Acuité visuelle $\leq 1/20$

Champ visuel $< 10^\circ$

Autres éléments à prendre en compte :

Vision de près - de loin

Vision centrale - vision périphérique

Vision des couleurs

Perception des contrastes

Sensibilité à la lumière

Vision nocturne

Vision binoculaire - relief

Motricité oculaire

Système d'analyse

Incidences sur la vision fonctionnelle :

Facteurs personnels

Facteurs environnementaux

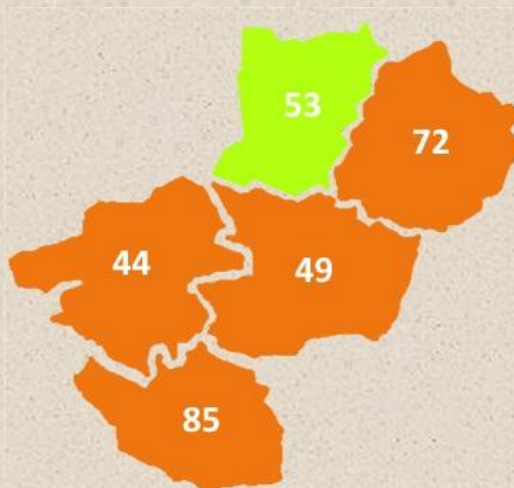
PCPE VE 53

SERDAA – VOIR ENSEMBLE

3, rue Saint André

53000 LAVAL

Intervention
sur l'ensemble du département
de la Mayenne



Contact : 02.43.53.22.11

serdaa@voirensemble.asso.fr



PCPE Voir Ensemble 53 Déficiência Visuelle

Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées



MISSIONS

- Recueil des attentes de la personne
- Évaluation de la situation globale, des besoins et des ressources
- Co-construction du plan d'accompagnement dans une démarche de continuité de parcours
- Coordination des différentes prestations pour une cohérence du projet de la personne
- Accompagnement vers l'utilisation d'outils et de stratégies de compensation pour favoriser l'autonomie
- Prestations en lien avec la compensation du handicap visuel :

Orthoptie Basse Vision
Adaptation du domicile
Activités de la Vie Journalière
Locomotion
Accès aux nouvelles technologies
Conseil en matériel basse-vision
Soutien Psychologique
Sensibilisation de l'environnement

PCPE VE 53

POUR QUI ?

Personnes Adultes

Domiciliées en Mayenne

En situation de Déficience Visuelle

Bénéficiaire d'une orientation MDA 53

MODALITES

- Service adossé à la structure du SERDAA, géré par l'association Voir Ensemble
- Accompagnement avec notification MDA sur un principe de file active
- Réponse départementale, lieux d'intervention multiples et diversifiés
- Prestations spécialisées circonstanciées
- Equipe pluridisciplinaire renforcée par des partenaires extérieurs selon les besoins
- Coordination, maillage de l'accompagnement en fonction des besoins
- Partenariat avec le droit commun, le libéral, le sanitaire, le social et le médico-social
- Adossement au droit commun et prestation de compensation

